

Recommandations du Groupe de travail du CIR

7 mars 2025

Table des matières

Liste des acronymes	3
1. Introduction	4
2. Résumé des recommandations	5
3. Les recommandations	9
3.1. Mettre en œuvre les recommandations de l'Évaluation du CIR	9
3.2. Ancrage institutionnel.....	10
3.2.1. Renforcer les relations avec l'OMC	10
3.2.2. Arrangement administratif avec l'OMC	11
3.3. Nouvelle gouvernance	11
3.4. Redynamiser le partenariat avec le CIR	13
3.4.1. Engagement des partenaires et des agences	14
3.4.2. Améliorer la coordination.....	14
3.4.3. Engagement des bailleurs de fonds	15
3.5. Nouvelle théorie du changement et nouveau cadre logique	15
3.6. Arrangements nationaux de mise en œuvre	16
3.7. Ressources.....	17
3.8. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA)	18
3.9. Rapport qualité-prix	18
Annexe 1 : Délibérations et composition du Groupe de travail	21
Annexe 2 : Évaluation du CIR (2021).....	23
Annexe 3 : Phase 3 du CIR.....	25
Annexe 4 : Exemple de Plan d'action	29
Références	33
Notes de fin d'ouvrage	34

Liste des acronymes

ANMO	arrangement national de mise en œuvre
APC	Aide pour le commerce
CIR	Cadre intégré renforcé
CL	cadre logique
CM	conférence ministérielle
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
DE	directeur exécutif
DG	directeur général
EDIC	Étude diagnostique sur l'intégration du commerce
EOB	Conseil opérationnel exécutif
GFAS	Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale
HLAC	Comité consultatif de haut niveau
ODCE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAD	Programme d'action de Doha
PMA	pays les moins avancés
SE	Secrétariat exécutif
SEA	suivi, évaluation et apprentissage
SIG	système d'information de gestion
TdC	théorie du changement
UNMO	unité nationale de mise en œuvre

1. Introduction

Le Groupe de travail sur le Cadre intégré renforcé (CIR) a été créé en septembre 2023 pour formuler des recommandations sur l'avenir du CIR après la clôture de la phase 2. Il a examiné la nécessité et la conception d'un futur programme et a formulé des recommandations en conséquence.ⁱ La principale conclusion est qu'il est nécessaire de poursuivre **le renforcement des capacités productives et institutionnelles liées au commerce** pour les pays les moins avancés (PMA) ; **un partenariat multilatéral continue à jouer un rôle et à apporter une valeur ajoutée**, et les buts et objectifs du CIR restent aussi pertinents aujourd'hui qu'au début de l'initiative.

Dans le vaste paysage de l'Aide pour le commerce (APC), le CIR reste le seul fonds multilatéral dédié aux PMA. L'appropriation par les PMA et le renforcement de leurs capacités sont au cœur de son action. Il a servi de point d'entrée accueillant et facilement accessible pour les PMA, leur permettant de s'orienter dans les complexités de la sécurisation des priorités des PMA en matière de commerce.ⁱⁱ Le CIR a toujours veillé à une forte appropriation et à un programme axé sur les PMA, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide - un point souligné dans l'Évaluation du CIR (2021).ⁱⁱⁱ

Le CIR a remporté de nombreux succès depuis sa création initiale en 2006 (en s'appuyant sur le Cadre intégré). Il a assuré l'intégration du commerce dans l'ensemble des PMA, la quasi-totalité des unités nationales de mise en œuvre (UNMO) étant désormais pleinement intégrées au sein des ministères du commerce respectifs. On estime que la phase 2 du CIR a permis d'obtenir plus de 2 milliards de dollars de ressources pour soutenir le développement des capacités productives des PMA.^{iv}

Le Groupe de travail du CIR a examiné en détail la nécessité et la conception d'un futur programme en faveur du développement durable des PMA. Bien que la part des PMA dans les exportations mondiales et les services commerciaux ait doublé au cours des 30 dernières années, ce groupe ne représente collectivement qu'environ 1 % du commerce mondial.^v Pourtant, ils représentent près de 15 % de la population mondiale. L'objectif de doubler la part des PMA dans le commerce mondial d'ici 2020, convenu dans le cadre de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), n'a pas été atteint.

Il y a actuellement 44 PMA, dont 37 sont devenus membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres sont en cours d'adhésion^{vi} ; 41 PMA participent actuellement au CIR.^{vii} Plus de 70 % des PMA sont situés en Afrique, où ils sont très dépendants des produits de base et extrêmement vulnérables au changement climatique.^{viii} Pour relever les défis des PMA en matière de commerce et de développement, le Programme d'action de Doha (PAD) (en plus des ODD) définit un programme convenu pour le soutien lié au commerce. Le renforcement de la participation des PMA au commerce mondial est un objectif commun de la communauté internationale et l'un des domaines prioritaires du PAD pour les PMA pour 2022-2031. La communauté internationale a également convenu de soutenir la

transition en douceur des futurs pays sortis de la catégorie PMA.^{ix} La politique de graduation du CIR permet aux pays qui quittent le statut de PMA de rester éligibles pour recevoir une aide pendant au moins cinq ans à compter de leur graduation.^x

La conclusion du Groupe de travail du CIR est qu'une phase 3 est nécessaire pour assurer un soutien continu aux PMA et aux PMA qui sont sortis de la catégorie, et qu'elle devrait se dérouler en même temps que le PAD (jusqu'en 2031). Les objectifs stratégiques de la phase 2 du CIR, à savoir le renforcement des institutions et des mécanismes politiques, la réduction des contraintes liées à l'offre, la mobilisation de ressources pour le commerce des PMA et la promotion d'un commerce ouvert à tous, restent un défi. Le Groupe de travail souligne les atouts inégalés du CIR et ses principales réussites, notamment : l'élaboration d'arrangements nationaux de mise en œuvre (ANMO) qui ont permis aux PMA d'accéder à des sources de financement nouvelles et alternatives, et un cadre de fonctionnaires des PMA chargés de déterminer leurs propres priorités en matière de commerce.^{xi} Toutefois, des améliorations sont nécessaires, notamment la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation du CIR (2021). En outre, les sections suivantes résument les recommandations du Groupe de travail du CIR : améliorer l'efficacité globale du programme, mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement et garantir une plus grande responsabilisation dans l'ensemble du partenariat à l'égard de cet objectif.

2. Résumé des recommandations

1. Mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation du CIR (2021). Bien que l'Évaluation la plus récente du CIR (2021) ait été positive, elle a formulé des recommandations stratégiques, dont les suivantes : (i) mieux adapter le soutien ; (ii) revoir et rajeunir le partenariat ; (iii) retravailler le rôle de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) ; et (iv) parvenir à la durabilité grâce à d'autres sources de financement. Grâce à un processus consultatif et à un examen des preuves, le Groupe de travail a validé ces recommandations stratégiques, qui doivent être mises en œuvre au cours de la phase 3. Cependant, le Groupe de travail a également réfléchi attentivement et fourni des détails supplémentaires sur la manière dont les recommandations stratégiques peuvent être mises en œuvre de manière efficace (voir annexe 2).

1.1. La gestion de la phase 3 doit définir, dans un nouveau Document du programme-cadre, la manière dont les recommandations de l'Évaluation du CIR (2021) et les recommandations du Groupe de travail à l'appui de ces recommandations seront prises en compte et dont les progrès seront examinés.^{xii}

2. Alignement de la phase 3 sur les objectifs de développement liés au commerce des PMA. La prochaine phase du CIR devrait débuter dès que possible afin d'assurer une interruption minimale de l'aide aux PMA. Tout en approuvant les objectifs actuels du CIR, le Groupe de travail recommande une référence plus explicite aux objectifs de développement mondiaux - les ODD et le PAD - le futur CIR devant viser à accroître

l'intégration des PMA dans le commerce mondial et la capacité d'offre afin de doubler leur part dans les exportations mondiales d'ici à 2031. La nouvelle théorie du changement (TdC) proposée par le Groupe de travail du CIR vise à soutenir cet objectif.

2.1. La phase 3 devrait se dérouler en même temps que le PAD jusqu'en 2031. La nouvelle direction doit veiller à ce que les décisions clés soient prises avant 2031 (y compris la nécessité d'une phase 4 ; ce processus sera soutenu par une évaluation entreprise d'ici la fin de l'année 2029 (voir également les recommandations au titre du « Suivi, évaluation et apprentissage ».)

3. Renforcement de l'ancrage institutionnel avec l'OMC et soutien à l'engagement des PMA dans le système commercial multilatéral. Dans la nouvelle TdC de la phase 3, les liens avec l'OMC sont plus explicites et renforcés. L'ancrage institutionnel du Secrétariat exécutif (SE) CIR au sein du Secrétariat de l'OMC est un élément clé de la valeur ajoutée du CIR, mais le Groupe de travail est d'accord pour dire qu'il doit être renforcé. L'OMC est un forum pour soutenir une coordination plus efficace des bailleurs de fonds, avec une capacité inégalée de réunir et de mettre en avant les questions et les priorités des PMA parmi les membres de l'OMC.

3.1. Le CIR doit occuper une place plus centrale en tant qu'interlocuteur clé de l'écosystème multilatéral du développement et du commerce et des membres de l'OMC, afin d'améliorer la coordination et de stimuler le niveau et le type de renforcement des capacités productives liées au commerce disponibles pour les PMA à l'appui de leurs priorités en matière de commerce et d'investissement et de leurs objectifs de développement. Le CIR est la seule entité au monde à avoir accès à des diagnostics et à des matrices d'action dans presque tous les PMA. Les changements de haut niveau proposés pour la gouvernance du CIR visent à soutenir ce processus.

4. De nouvelles structures de gouvernance pour garantir la responsabilité et atteindre les objectifs de la phase 3. La phase 3 doit renforcer la proposition de valeur unique du CIR : l'appropriation par les pays et l'approche partenariale. Elle doit s'appuyer sur les succès des interventions passées et adapter les approches pour répondre plus efficacement aux nouvelles priorités. Pour ce faire, le Groupe de travail recommande une structure de gouvernance réformée et adaptée qui renforce la responsabilité dans l'ensemble du partenariat, met en avant les questions relatives au commerce et à l'investissement des PMA auprès des membres de l'OMC et mobilise davantage de ressources pour y répondre.

4.1. Le Groupe de travail recommande la création d'un Conseil opérationnel exécutif (EOB), soutenu par un Comité consultatif de haut niveau (HLAC). Ces changements visent à garantir que la phase 3 du CIR soit pilotée par les PMA, mais soutenue par le partenariat et une relation renforcée avec l'OMC, en particulier : il s'agit de mieux faire connaître les questions et les priorités des PMA, non seulement parmi les membres, mais aussi dans toutes les autres sphères d'influence sur les questions de commerce et d'investissement économiques mondiaux et sur le développement international.

5. Un partenariat CIR revigoré pour tirer parti des ressources collectives. Ce qui distingue le CIR actuel de tous les autres soutiens au commerce, c'est l'appropriation par les PMA et l'approche de partenariat pour stimuler le développement durable par le biais du commerce. Ce cadre est la base à partir de laquelle les ressources doivent être exploitées au maximum pour soutenir les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement.

5.1. Il faut obtenir un engagement politique renouvelé de la part de tous les partenaires et faire appel à de nouveaux partenaires pour s'attaquer aux nouveaux problèmes qui se posent. Les changements proposés dans les méthodes de travail et la structure de gouvernance de la phase 3 visent à revigorer et à renforcer l'approche partenariale du CIR.

6. Des interventions catalytiques qui démontrent la valeur ajoutée du CIR. La phase 3 du CIR doit demeurer un partenaire de confiance pour les PMA, l'effet de levier et la durabilité étant au cœur de ses opérations. Le SE se concentrera davantage sur la coordination des parties prenantes dans la mise en place et l'exploitation de la composante cadre de l'initiative, dans le but de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en relation avec la nouvelle TdC et le cadre logique (CL) qui s'y rapporte. En ce qui concerne les projets visant à soutenir le renforcement des capacités de production, l'accent mis sur la mobilisation des ressources a pour but de revigorer l'approche du partenariat et garantir la valeur ajoutée du CIR.

6.1. Le futur SE s'engagera avec de nouveaux partenaires (par exemple dans le domaine du financement du développement et du climat, de la technologie), et les améliorations proposées dans la gouvernance globale du CIR sont destinées à soutenir ce processus. Cette restructuration vise à favoriser la mise en œuvre de solutions et d'interventions réalisables, là où la valeur ajoutée d'une intervention du CIR est évidente et peut avoir l'effet le plus catalyseur.

7. Nouvelles approches du renforcement des capacités institutionnelles. Le rôle du CIR de la phase 3 sera de renforcer les capacités institutionnelles dynamiques. Il s'agira essentiellement de soutenir les responsables des PMA dans le processus d'identification des priorités propres à leur pays et à leur région, de comprendre ce que les différentes entités peuvent offrir et comment, puis de traduire ces priorités en activités distinctes qui renforcent les capacités des PMA (y compris par le biais de propositions de projets). Les nouvelles méthodes de travail avec les capacités existantes, les études et évaluations stratégiques existantes (qui s'appuient sur l'EDIC) et d'autres études sectorielles ou thématiques constitueront la base de l'évaluation et de la hiérarchisation des interventions. Dans d'autres cas, les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement sont déjà définies, y compris celles liées à l'engagement auprès de l'OMC, telles que la facilitation des échanges.

7.1. L'objectif de la phase 3 reste donc de garantir des UNMO pleinement durables, autonomes et intégrées ou rattachées aux structures gouvernementales afin de mieux soutenir l'engagement et les avantages liés au commerce, si faisable, conformément aux priorités nationales. Des UNMO intégrées et pleinement durables, faisant partie de

l'écosystème national lié au commerce, y compris les ANMO, sont recherchées, à moins qu'elles ne soient exceptionnellement justifiées et approuvées par le nouveau EOB de la phase 3 (sur la base de critères définis et d'une planification appropriée en collaboration avec les PMA, ainsi que d'un suivi et d'un examen cohérents des indicateurs pertinents). Le Groupe de travail recommande au Conseil d'examiner les méthodes actuelles de suivi de la viabilité et de l'intégration des UNMO, ainsi que les objectifs correspondants, et de déterminer si de nouvelles méthodes sont nécessaires pour la phase 3.

8. Nouvelle théorie du changement et nouveau cadre logique. Une nouvelle TdC et un nouveau CL doivent sous-tendre la phase 3. Grâce à la création d'une nouvelle TdC et d'un nouveau CL, le Groupe de travail a cherché à mieux tirer parti de la légitimité et du pouvoir de rassemblement de l'OMC, amplifiés par l'expertise technique des partenaires nouveaux et existants, pour créer un programme de soutien plus catalytique, qui développe de nouvelles capacités institutionnelles et qui est plus aligné sur les ODD et le PAD.

8.1. Dans le cadre de la phase 3 du CIR, l'approche en trois volets prendra fin. Les projets catalytiques financés dans le cadre de la phase 3 du CIR seront toujours liés aux priorités des PMA, même si la définition de la matrice de diagnostic et d'action bénéficiera d'une plus grande souplesse. L'incapacité des PMA à créer et à maintenir une UNMO ne devrait pas limiter leur capacité à accéder aux ressources de la phase 3, et les PMA devraient avoir le choix de donner la priorité aux différentes fenêtres de ressources au sein de la phase 3.

9. Meilleur rapport qualité-prix. Le Groupe de travail recommande que le futur programme garantisse qu'une plus grande part des ressources soit canalisée vers les PMA et que le total des frais généraux et des coûts administratifs soit réduit. Le Groupe de travail recommande de reconsidérer la répartition entre les coûts administratifs et les coûts de coopération technique définis dans le cadre de la phase 2. Les futurs frais généraux et administratifs devraient être conformes aux meilleures pratiques internationales, ce qui permettrait d'améliorer le rapport qualité-prix tout en renforçant l'efficacité et l'efficacités. Le ES du CIR doit s'assurer qu'il croît progressivement en fonction de sa dotation en ressources.

9.1. Le Groupe de travail recommande que l'EOB de la phase 3 examine si une nouvelle procédure d'appel d'offres est nécessaire pour trouver un nouveau Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS), au moins deux ans après le début de la phase 3. À plus long terme, avant une éventuelle quatrième phase, le EOB examinera si une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la fonction GFAS, ou la fusion du SE et du GFAS au sein d'une même institution, peut permettre d'améliorer la rentabilité.

9.2. Le Groupe de travail recommande que la phase 3 soit plus importante que la phase 2 du CIR (2016-2022). Réaffirmant l'ambition de doubler l'APC pour les PMA sur la base des niveaux de 2018, le Groupe de travail vise à atteindre une enveloppe d'au moins 200 millions de dollars, par étapes. Ces ressources devront être mobilisées auprès

d'un plus grand nombre de bailleurs de fonds et de sources de financement innovantes.

10. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA). Un nouveau cadre de SEA est nécessaire. Il doit permettre de suivre les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs de la phase 3, par exemple l'optimisation des ressources, ainsi que l'impact des activités spécifiques entreprises.

10.1. Le flux d'informations entre les PMA et les bailleurs de fonds, et le partenariat plus large du CIR, sur les progrès réalisés par rapport aux priorités doit être amélioré. Le Groupe de travail recommande des changements dans la manière dont le GFAS rend compte au SE. Le Groupe de travail recommande une nouvelle structure d'information de gestion et de rapport financier pour améliorer l'accessibilité de l'information et la capacité à suivre et gérer la performance, ainsi que pour renforcer la responsabilité et l'intégrité globales.

10.2. Une évaluation externe de la phase 3 devrait être budgétisée et être disponible au plus tard à la fin de 2029. Le nouveau Conseil doit convenir de la nécessité d'une future Groupe de travail du CIR, ou d'un autre mécanisme, pour éclairer les décisions relatives à une phase ultérieure, bien avant la fin de la phase 3 (et donc avant 2031).

3. Les recommandations

3.1. Mettre en œuvre les recommandations de l'Évaluation du CIR

Le Groupe de travail a procédé à une large consultation des parties prenantes concernant l'orientation et la structure organisationnelle futures du CIR. **Le Groupe de travail a validé les quatre recommandations stratégiques de l'évaluation 2021.** Il s'agit de (i) mieux adapter le soutien ; (ii) revoir et rajeunir le partenariat ; (iii) retravailler le rôle de l'EDIC ; et (iv) parvenir à la durabilité grâce à d'autres sources de financement. Grâce à ses processus consultatifs et à l'examen des preuves, le Groupe de travail a validé ces quatre recommandations stratégiques, qui doivent être mises en œuvre au cours de la phase 3. Cependant, le Groupe de travail a également réfléchi attentivement et fourni des détails supplémentaires sur la façon dont chaque recommandation peut être mise en œuvre efficacement (voir l'annexe 2).

Le Groupe de travail fournit donc également des recommandations supplémentaires liées principalement à la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance : pour améliorer la responsabilité globale et rajeunir le partenariat afin d'assurer un effet de levier plus efficace des ressources pour répondre aux priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement.

Le Groupe de travail s'est inquiété de l'absence de réflexion systématique de la part de tous les partenaires sur le rôle du CIR dans le cadre plus large de la programmation de l'APC. Ces questions sont examinées en détail dans l'évaluation du CIR (2021) et dans le Document d'options (2023), et le Groupe de travail a également réfléchi aux conclusions des évaluations précédentes du FEI (par exemple, 2014) et des rapports

précédents du Groupe de travail, dans le cadre de la transition de la phase 1 à la phase 2 du CIR.

Le Groupe de travail a longuement réfléchi aux changements à apporter à la gouvernance pour assurer la meilleure coordination nécessaire au rajeunissement du partenariat. Le Groupe de travail est d'accord pour dire que cela nécessite une réforme majeure de la gouvernance actuelle du CIR et un renforcement de l'ancrage institutionnel à l'OMC.

3.2. Ancrage institutionnel

Le Groupe de travail a longuement évalué les différents avantages et inconvénients, ainsi que la faisabilité, d'un changement des modalités d'hébergement institutionnel. Le Groupe de travail a étudié la possibilité de combiner les deux fonctions - le SE et le GFAS - au sein de l'OMC. Le processus de délibération a inclus une réflexion sur les conclusions de l'Évaluation du CIR (2021) et du Document d'options (2023) en ce qui concerne les différents avantages et inconvénients. Ces questions ont été approfondies dans le cadre du processus de consultation entrepris en 2024 avec les agences partenaires du CIR et l'actuel GFAS, afin d'évaluer les implications globales de la combinaison des deux fonctions.

Les avis de tous les partenaires consultés dans le cadre de ce processus ont été pris en compte par le Groupe de travail, qui **conclut que, bien que le regroupement des deux fonctions (au sein de l'OMC ou d'une autre institution) puisse entraîner des gains de rentabilité et d'efficacité, le temps nécessaire et les perturbations qu'entraînerait l'examen plus approfondi de ces options - y compris avec l'ensemble des membres de l'OMC - l'emportent actuellement sur les avantages escomptés.**

C'est d'autant plus vrai qu'il est urgent que la prochaine phase du CIR se mobilise rapidement pour faire avancer les objectifs mondiaux. Toutefois, le Groupe de travail recommande que la nouvelle structure du Conseil évalue la rentabilité et l'efficacité de la répartition actuelle des fonctions bien avant toute éventuelle phase 4. En outre, il recommande que des changements et des améliorations clés soient mis en œuvre au sein de la structure actuelle, en particulier en ce qui concerne les rapports entre le SE et le GFAS, et les rapports d'avancement dans le cadre de systèmes d'information de gestion (SIG) améliorés.

3.2.1. Renforcer les relations avec l'OMC

La proposition de valeur unique du futur programme sera renforcée par un alignement plus étroit sur l'OMC. Cela est dû à la capacité inégalée de l'OMC de convoquer et de mettre en avant les questions et les priorités des PMA, d'éviter les doubles emplois avec d'autres fonds de l'OMC et de soutenir une meilleure coordination entre les fonctionnaires des PMA basés dans la capitale et à Genève en ce qui concerne leurs priorités en matière de commerce. Au-delà des avantages procéduraux, un alignement étroit est susceptible d'améliorer les résultats du programme pour les PMA. Cette relation soutiendra les processus de réforme

commerciale des PMA et aidera les PMA à utiliser les règles existantes de l'OMC et à participer pleinement à l'élaboration de nouvelles règles.

Le CIR est la seule entité au monde à avoir accès à des diagnostics et à des matrices d'action dans presque tous les PMA. Le SE doit être positionné comme une ressource centrale sur les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement, ce qui souligne la nécessité d'une relation institutionnelle plus forte avec l'OMC. Il s'attachera à mobiliser des ressources, à soutenir l'engagement des PMA auprès de l'OMC et à agir en tant que centre de connaissances/ressource sur les questions et les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement.

3.2.2. Arrangement administratif avec l'OMC

Certains changements et améliorations peuvent être mis en œuvre sur la base de l'arrangement administratif actuel avec le Secrétariat de l'OMC. **Bien que le Groupe de travail ait conclu que la double structure devrait être maintenue pour le moment, il souligne la nécessité d'un changement.** Le GFAS doit soutenir le SE, avec une structure de rapport claire, qui permet de suivre les progrès au niveau du projet pour chaque PMA. Le Groupe de travail apprécie qu'un GFAS indépendant fournisse une meilleure assurance fiduciaire ; cependant, le Groupe de travail considère que les rapports actuels sont trop complexes, et que des améliorations sont nécessaires pour renforcer l'accessibilité des informations fournies, et la responsabilité globale du directeur exécutif (DE).

Le Groupe de travail recommande une nouvelle structure d'information sur la gestion et de rapports financiers (par exemple, la fusion du Knowledge Hub du CIR et du SIG du CIR). Un manuel ou un guide de formation devrait être fourni. Il recommande également une simplification des rapports (par exemple, un système de rapport numérique en ligne). Il conviendrait d'alléger les rapports par pays et de réaliser davantage d'études centrales afin de mieux relier les aspects transversaux des résultats escomptés. Il pourrait y avoir un point focal dédié au sein du GFAS pour soutenir ce processus.

3.3. Nouvelle gouvernance

Tout d'abord, la phase 3 du CIR doit s'efforcer de mieux faire connaître les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement. Deuxièmement, elle doit assurer une mobilisation plus efficace des ressources. Troisièmement, elle doit également renforcer la responsabilité dans l'ensemble du partenariat, un défi qui a été constamment mis en évidence dans les évaluations précédentes et les rapports antérieurs du Groupe de travail. Le Groupe de travail recommande une réévaluation du rôle global du Conseil, qui comprend les changements suivants pour atteindre les trois objectifs :

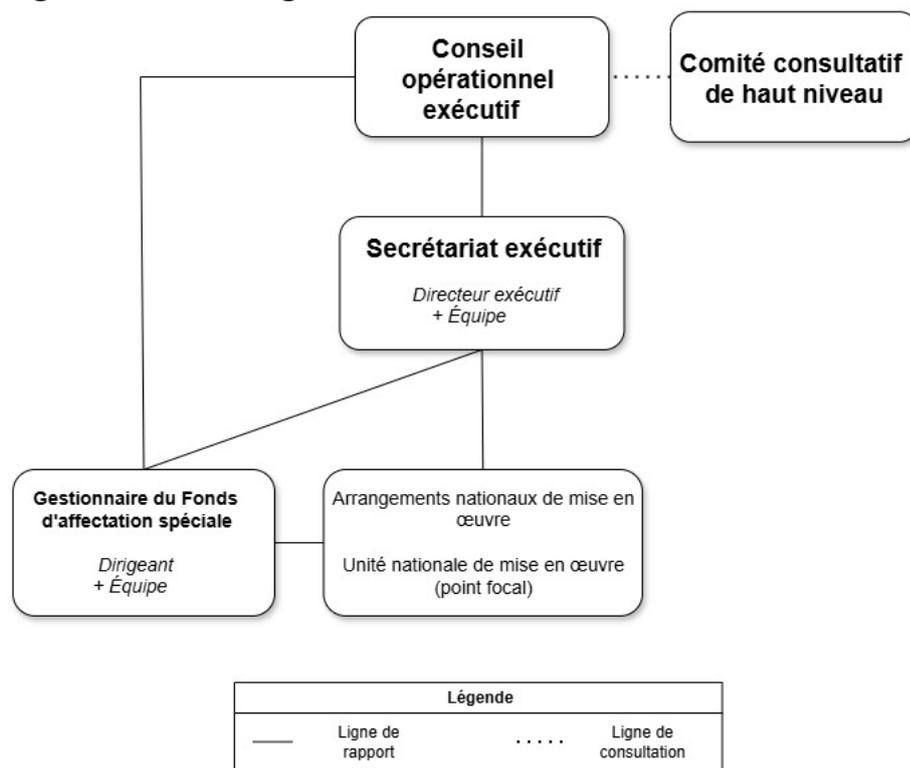
1. **Le Comité consultatif de haut niveau (HLAC) :** Un comité consultatif de haut niveau (coprésidé par un représentant d'un gouvernement bailleur de fonds et le directeur général (DG) de l'OMC) et des chefs d'agences partenaires invités,^{xiii} avec une représentation de haut niveau des fonctionnaires basés dans la capitale et des fonctionnaires basés à Genève dans les PMA et les pays bailleurs de fonds.

- Dans des circonstances normales, le HLAC se réunira chaque année, bien que des réunions bisannuelles (une en personne, une en ligne) puissent être nécessaires au début de la phase 3 et vers la fin de l'année 2031. Par exemple, cela pourrait se faire en marge de l'Examen global de l'APC (biennal) ou d'autres événements pertinents qui recoupent les objectifs de la phase 3 du CIR - y compris les conférences ministérielles (CM) de l'OMC.
- Le président du HLAC, en collaboration avec d'autres membres, notamment les chefs d'agences et les représentants des PMA et des bailleurs de fonds, examinera les progrès globaux et les questions de coordination entre les membres du partenariat.
- Le président du Conseil opérationnel exécutif (EOB) et le DE bénéficieront d'une supervision, d'une orientation et d'un encadrement stratégiques, selon les besoins, afin de soutenir les objectifs de la phase 3 du CIR.

2. **Le Conseil opérationnel exécutif (EOB) :** Un nouveau EOB présidé par un représentant permanent d'un PMA ou par un autre PMA désigné, qui comprend des hauts fonctionnaires des capitales des PMA et des capitales des bailleurs de fonds, y compris des fonctionnaires basés à Genève, en plus du DE du CIR et du GFAS. La représentation des PMA doit être plus importante, avec le soutien du SE, et la composition doit être déterminée au fur et à mesure de l'élaboration des nouveaux mandats.

- Cet organe se réunira tous les trimestres (y compris une fois par an en personne, pour coïncider avec le HLAC).
- Le DE sera responsable devant l'EOB.
- L'EOB supervisera la préparation du plan stratégique et du plan de travail annuel.
- L'EOB approuvera l'orientation stratégique générale du CIR et conviendra des phases futures du CIR. Il approuvera le recrutement des cadres supérieurs, y compris le DE. Il assurera également le contrôle et la supervision du SEA, des évaluations et des audits.
- Le GFAS rendra compte au SE et veillera à ce que des rapports soient établis au niveau des projets et dans le cadre de structures de rapport consolidées afin d'assurer un suivi plus efficace des priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement et du soutien et des interventions du CIR. Toutefois, le GFAS rendra également compte séparément à l'EOB, conformément aux exigences fiduciaires des bailleurs de fonds et à d'autres bonnes pratiques.

Figure 1 : Nouvelle gouvernance du CIR



3.4. Redynamiser le partenariat avec le CIR

Le programme du CIR a toujours été considéré comme un partenariat entre les PMA, les bailleurs de fonds du CIR et les agences principales du CIR. Cela a été reconnu et souligné dans l'évaluation du CIR (2021), qui a recommandé que le principe de partenariat soit encore renforcé autour d'une mission commune et d'un ensemble d'objectifs pour permettre aux PMA, avec leurs besoins spécifiques, de s'intégrer dans le système commercial mondial.^{xiv} Le Groupe de travail a également pris note des conclusions des évaluations précédentes du CIR, qui ont également attiré l'attention sur **la nécessité de garantir des méthodes de travail plus efficaces au sein du partenariat, et de mieux définir les rôles des partenaires.**

Pour obtenir le succès souhaité et garantir un impact démontrable sur la progression des PMA dans la réalisation des ODD liés au commerce et du PAD, **le CIR de la phase 3 doit maximiser l'expertise, les compétences et les connaissances des agences partenaires actuelles et nouvelles.** La contribution des agences partenaires comprend la mobilisation des ressources et d'autres attributs spécifiques de la valeur ajoutée de la participation des agences afin de répondre aux priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement et de tirer le meilleur parti des ressources.

Le Groupe de travail a conclu que **l'approche de partenariat doit s'adapter pour renforcer la coordination dans un paysage de l'APC de plus en plus complexe,** caractérisée par une part décroissante de l'aide sous forme de subventions.^{xv} De nouveaux partenariats doivent être recherchés avec des institutions financières thématiques et/ou spécialisées, ainsi qu'avec des banques de développement

régionales et multilatérales, des organisations internationales et des fondations, afin de faciliter l'accès des PMA aux ressources et aux connaissances nécessaires pour aborder les questions commerciales découlant de nouveaux défis tels que le changement climatique, les exigences en matière de durabilité, les technologies de rupture, le financement du commerce et l'investissement.

3.4.1. Engagement des partenaires et des agences

Les changements proposés, résumés dans la nouvelle TdC et la nouvelle gouvernance, visent à redynamiser le partenariat du CIR au cours de la phase 3. **Les partenaires actuels et futurs feront partie d'un nouveau HLAC, tandis que le nouveau EOB sera composé de représentants des PMA et des bailleurs de fonds basés dans les capitales, y compris les fonctionnaires basés à Genève.** Les changements proposés visent à garantir que le partenariat soit mis à profit pour obtenir des compétences, de l'expertise et des connaissances afin d'aider et de conseiller la nouvelle phase 3 du CIR - le SE et le nouveau EOB. Des partenaires seront nécessaires pour mettre en œuvre, le cas échéant, les demandes des PMA. Ils soutiendront également les efforts de mobilisation des ressources. **La contribution des agences doit soutenir le SE, afin de mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement, sur la base de la proposition de valeur unique de chaque agence.**

Par exemple, les programmes nationaux et leurs progrès dans la mise en œuvre des nouvelles matrices d'action prioritaires peuvent être examinés par le nouveau EOB et les questions pertinentes (par exemple, les défis à relever ou les questions thématiques à classer par ordre de priorité) pourraient être portées à l'attention du nouveau HLAC (par exemple, dans le cadre des nouvelles relations de conseil entre l'EOB et le HLAC). Pour soutenir ce processus, des points focaux nationaux devraient être établis dans les agences au niveau technique pour soutenir l'engagement à un niveau plus élevé au sein de la nouvelle structure de gouvernance.

3.4.2. Améliorer la coordination

Le rôle du CIR dans la phase 3 pour coordonner les bailleurs de fonds et les agences reste valable, mais doit être actualisé étant donné le paysage de plus en plus encombré : il y a plus de bailleurs de fonds et plus de fonds et il y a des sources et des types de fonds plus complexes que ceux qui existaient lorsque le Cadre intégré et même le CIR ont été créés. Le Groupe de travail recommande un engagement renouvelé des bailleurs de fonds et des agences pour soutenir les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement et l'amélioration des mécanismes de coordination.

La nouvelle approche de la gouvernance dans la phase 3 du CIR vise à garantir un engagement de haut niveau de la part de l'ensemble des partenaires. En particulier, l'EOB, soutenu par le HLAC, vise à garantir que la phase 3 du CIR soit menée par les PMA, soutenue par le partenariat et renforcée par la relation avec l'OMC. Ce faisant, il vise à surmonter les échecs précédents en matière de coordination. Ceux-ci ont été examinés en détail dans l'Évaluation du CIR (2021) et le Document d'options (2023), et

comprennent, par exemple, la manière dont les agences d'exécution nationales n'ont pas toujours été en mesure de demander des comptes aux autres partenaires concernant leur programmation dans le pays et la mesure dans laquelle elle s'aligne sur les priorités définies pour les PMA ; de même, les ressources acheminées par le CIR dans le pays ont souvent été considérées comme trop faibles pour justifier un grand intérêt de la part des bailleurs de fonds ; et, enfin, tous les bailleurs de fonds n'ont pas eu connaissance des priorités définies pour les PMA dans les matrices d'action et l'EDIC ou la mise à jour correspondante.

Le processus d'examen des progrès réalisés dans le cadre de la phase 3 du CIR doit donc être modifié afin de garantir des liens démontrables entre l'aide fournie et les priorités définies par les PMA. Ces changements favoriseront une meilleure coordination au sein du partenariat, avec une responsabilité plus claire pour les actions (y compris la mobilisation des ressources).

3.4.3. Engagement des bailleurs de fonds

Dans le pays : Le Groupe de travail a examiné en détail les lacunes des approches actuelles de la facilitation des bailleurs de fonds dans les pays. **Le Groupe de travail recommande que le rôle de facilitation des bailleurs de fonds soit fusionné avec les structures existantes dans le pays (par exemple, la présidence du mécanisme de coordination des bailleurs de fonds existant dans les PMA).** Par exemple, s'il existe un groupe de travail sectoriel ou une table ronde des bailleurs de fonds, ils pourraient également jouer le rôle de facilitation des bailleurs de fonds pour le CIR. Toutefois, le Groupe de travail reconnaît également la nécessité pour les PMA de prendre la tête et jouer un rôle de coordination plus central par l'intermédiaire de leurs propres agences d'exécution nationales ; la nouvelle approche du renforcement des capacités institutionnelles vise à soutenir ce processus. La coordination nécessite un engagement et un leadership forts de la part des gouvernements.

A Genève : **Des discussions plus structurées sur les « portefeuilles » entre le SE et les bailleurs de fonds à l'appui du CIR devraient avoir lieu une fois par an ; elles pourraient se dérouler en marge des réunions proposées du HLAC ou d'autres forums pertinents (par exemple, l'Examen global de l'APC).** Ces discussions devraient réunir des représentants des principaux bailleurs de fonds, des représentants basés à Genève et des facilitateurs des bailleurs de fonds concernés dans les pays. Les changements proposés dans la gouvernance de la phase 3 visent à impliquer davantage de représentants des capitaux des PMA et des bailleurs de fonds. Cependant, un engagement plus structuré est nécessaire pour soutenir l'apprentissage par l'engagement entre pairs, qui prend mieux en compte le paysage plus large de l'APC.

3.5. Nouvelle théorie du changement et nouveau cadre logique

Grâce à la création d'une nouvelle TdC et d'un nouveau CL, le Groupe de travail a cherché à mieux tirer parti de la légitimité et du pouvoir de rassemblement de l'OMC, amplifiés par l'expertise technique de partenaires nouveaux et existants, afin de créer un programme de soutien plus catalytique, qui développe de nouvelles capacités institutionnelles et qui est davantage aligné sur les ODD et le PAD. La figure 1 (dans

l'annexe 3) résume la nouvelle approche de la phase 3 du CIR et la figure 2 (l'annexe 3) résume un nouveau CL indicatif. L'annexe 1 fournit de plus amples détails et une description des nouvelles méthodes de travail proposées.

Dans le cadre de la phase 3 du CIR, l'approche en trois volets prendra fin. Cela signifie que l'approche séquentielle de l'accès à l'aide au renforcement des capacités de production prendra fin. Au lieu de cela, de nouvelles méthodes de travail avec les capacités existantes, les études et évaluations stratégiques existantes (qui s'appuient sur l'EDIC du CIR et d'autres études sectorielles ou thématiques) constitueront la base de l'évaluation et de la hiérarchisation des interventions^{xvi} et de l'élaboration d'un plan d'action (ou d'une matrice d'action) pour les mener à bien. Un soutien et des conseils seront fournis pour élaborer des propositions de projets afin d'aider les PMA à accéder à un éventail plus large de financements au-delà du CIR et à en tirer parti. **Les projets catalytiques financés dans le cadre de la phase 3 du CIR feront l'objet d'un suivi plus clair par rapport aux priorités des PMA, avec une plus grande souplesse dans la définition du diagnostic et de la matrice d'action.**

La future direction et la nouvelle structure de gouvernance du CIR au cours de la phase 3 devront se mettre d'accord sur la nouvelle TdC et le nouveau CL indicatifs. Ceux-ci peuvent être détaillés par le biais de nouvelles consultations au sein du partenariat afin d'affiner l'approche et d'attribuer des indicateurs (y compris des données de référence). Toutefois, il est recommandé que la phase 3 du CIR adopte les principes suivants : (i) poursuite de l'agilité et de la rapidité des réponses à la demande des PMA ; et (ii) indépendance - capacité à soutenir des négociations commerciales sensibles (ainsi que les accords existants de l'OMC comportant des dispositions relatives aux PMA).

3.6. Arrangements nationaux de mise en œuvre

La nouvelle approche du développement institutionnel vise à soutenir le développement de nouveaux ensembles de compétences et à mettre l'accent sur la mobilisation des financements, en renforçant les capacités des ANMO existants. Toutefois, **les ANMO doivent également être fondés sur des engagements de haut niveau et refléter les priorités nationales**, afin d'assurer une intégration ultérieure sans heurts et la durabilité. Les lignes directrices pour les ANMO doivent être mises à jour et de nouvelles méthodes de travail doivent être envisagées afin de garantir un engagement politique de haut niveau et la responsabilisation de tous les partenaires. La nouvelle structure de gouvernance pour la phase 3 et la TdC sont destinés à soutenir ce processus. La future structure de soutien au renforcement des capacités institutionnelles doit fournir les bonnes incitations à l'engagement, sous peine de perdre du personnel qualifié et des connaissances institutionnelles.

Le Groupe de travail apprécie le point de départ de la phase 3 - avec des progrès substantiels sur l'intégration des UNMO dans les structures gouvernementales et leur durabilité. Cependant, le Groupe de travail souligne les défis constants pour atteindre la pleine durabilité des UNMO, bien que ce soit un objectif inclus dans le Document du programme-cadre (2015) pour la Phase 2 du CIR (avec des objectifs fixés pour éliminer progressivement le soutien direct du CIR).^{xvii} L'objectif reste d'assurer la pleine

autonomie des UNMO, le personnel et les coûts récurrents étant gérés par les gouvernements, soutenus par le CIR dans leurs efforts de mobilisation des ressources. Le mécanisme de maintien des points focaux du CIR et des UNMO doit rester en place, l'objectif étant de progresser vers une intégration plus poussée dans les structures nationales et d'assurer leur pérennité. Le nouveau Conseil et la nouvelle structure de gouvernance doivent améliorer le suivi et la communication des critères et indicateurs relatifs à l'intégration et à la viabilité des UNMO, et toute réduction ou suppression progressive du soutien aux UNMO doit être planifiée en partenariat avec les PMA, afin de les aider à assumer les coûts de personnel et les autres coûts récurrents.

L'objectif de la phase 3 reste donc de garantir des UNMO pleinement durables, autonomes et intégrées ou rattachées aux structures gouvernementales afin de mieux soutenir l'engagement et les avantages liés au commerce, si faisable, conformément aux priorités nationales. Des UNMO intégrées et pleinement durables, faisant partie de l'écosystème national lié au commerce, y compris les ANMO, sont recherchées, à moins qu'elles ne soient exceptionnellement justifiées et approuvées par le nouveau EOB de la phase 3 (sur la base de critères définis et d'une planification appropriée en collaboration avec les PMA, ainsi que d'un suivi et d'un examen cohérents des indicateurs pertinents). Le Groupe de travail recommande au Conseil d'examiner les approches actuelles en matière de suivi de la durabilité et de l'intégration des UNMO, ainsi que les objectifs correspondants, et de déterminer si de nouvelles approches sont nécessaires pour la phase 3.

Le Groupe de travail reconnaît que les différents modèles d'ANMO ont évolué au fil du temps et que la phase 3 doit être suffisamment flexible pour garantir l'accès à différents types de soutien, en particulier pour les PMA en situation de conflit ou d'après-conflit. La fin de l'approche en trois volets vise à résoudre certains de ces problèmes et à accroître la flexibilité de la phase 3 du CIR afin de permettre l'accès à des financements catalytiques au niveau des projets, de répondre aux nouvelles priorités et de garantir que le CIR puisse rester un partenaire de confiance. L'incapacité des PMA à créer et à maintenir une UNMO ne devrait pas limiter leur capacité à accéder aux ressources de la phase 3, et les PMA devraient avoir le choix de donner la priorité aux différentes fenêtres de ressources au sein de la phase 3, par exemple l'activité 1 et l'activité 2, comme le résumait la nouvelle TdC et le nouveau CL (voir l'annexe 3).

3.7. Ressources

Le Groupe de travail recommande que la phase 3 soit plus importante que la phase 2 du CIR (2016-2022), qui a obtenu une dotation de 131,4 millions de dollars. Le Groupe de travail réaffirme l'ambition du PAD, qui vise à doubler l'APC pour les PMA sur la base des niveaux de 2018.^{xviii} Pour atteindre une enveloppe d'au moins 200 millions de dollars, des ressources devront être mobilisées par étapes auprès d'un ensemble plus large de bailleurs de fonds et de nouvelles approches qui exploitent des sources de financement innovantes, en élargissant la profondeur (niveau mondial, régional et national) et l'étendue (public, privé, philanthropique, thématique, investissement d'impact et financement mixte) d'une plateforme de mobilisation des ressources (en ligne avec les nouvelles TdC) avec des objectifs spécifiques fixés pour la réalisation.

Le Groupe de travail recommande qu'une stratégie de mobilisation des ressources soit élaborée d'urgence pour garantir que la phase 3 commence et soutienne les nouveaux objectifs. Le CIR devrait explorer de nouvelles modalités de financement - telles que le cofinancement ou l'affectation des ressources - afin d'élargir la base des bailleurs de fonds et d'augmenter le niveau global des ressources, y compris à partir de sources telles que le financement climatique, l'investissement d'impact et le financement mixte. Outre une augmentation globale des ressources pour la phase 3 par rapport à la phase 2, la proportion des ressources acheminées vers les PMA doit augmenter.

3.8. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA)

Un nouveau cadre de SEA est nécessaire. Il doit refléter les performances du programme en termes d'objectifs globaux - c'est-à-dire en termes d'effet de levier et de coordination - ainsi que l'impact des activités spécifiques entreprises. Il existe différentes manières de procéder (par exemple, par le biais d'une fonction SEA indépendante, ou sur la base du suivi des performances des PMA en ce qui concerne les ODD) ; cela nécessite une attention et une réflexion plus approfondies de la part du nouveau Conseil et de la direction de la phase 3. Des examens réguliers des programmes nationaux par l'EOB et le HLAC sont attendus, y compris des auditions d'apprentissage basées sur des rapports et des données clairs sur le fonctionnement du cadre. **Une évaluation externe de la phase 3 devrait être budgétisée et être disponible au plus tard à la fin de l'année 2029.**

Un examen périodique des performances doit être mis en place dans le cadre de la nouvelle conception du programme. L'amélioration du flux d'informations entre les PMA et les bailleurs de fonds, et le partenariat plus large du CIR, concernant les progrès accomplis dans la réalisation des priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement, doit être une priorité de la phase 3 - pour soutenir la communication des réussites, mais aussi pour aider à surmonter les difficultés. **Le suivi des progrès au cours de la phase 3 doit intégrer certaines des valeurs fondamentales du partenariat, telles que l'effet de levier des fonds.**

Pour la phase 3, il convient d'élaborer un plan clair sur la manière de répondre à chacune des recommandations stratégiques pertinentes de l'Évaluation du CIR (2021) et aux nouvelles recommandations du Groupe de travail du CIR (voir le tableau 1 de l'annexe 2). Le nouveau EOB doit également décider de la nécessité de la phase 4 du CIR (qui pourrait être fondée sur l'évaluation externe de la phase 3 ou sur d'autres évaluations). Le nouveau EOB doit convenir de la nécessité d'une future Groupe de travail du CIR, ou d'un autre mécanisme, pour éclairer les décisions relatives à une phase future, bien avant la fin de la phase 3 (et donc avant 2031).

3.9. Rapport qualité-prix

Le Groupe de travail recommande que le futur programme garantisse qu'une plus grande part des ressources soit acheminée vers les PMA et que le total des frais généraux et des coûts administratifs soit réduit. Les futurs frais généraux et administratifs devraient être conformes aux meilleures pratiques internationales, ce qui permettrait d'améliorer la rentabilité et l'efficacité. Le Groupe de travail recommande

de reconsidérer la répartition entre les coûts administratifs et les coûts de coopération technique. Avec un plus grand nombre d'UNMO intégrées et l'appropriation par les PMA de la mise en œuvre des projets, les seuils de la phase 2 doivent être revus et les coûts administratifs globaux réduits. La définition de la coopération technique du SE, ce qu'elle implique et les coûts y afférents doivent être plus clairement définis et contrôlés dans le cadre de la gestion globale des performances.

Il est essentiel de s'assurer que la mémoire institutionnelle et les capacités du personnel sont maintenues, afin de soutenir l'efficacité et l'efficience de la phase 3. À l'avenir, d'autres modifications des besoins en personnel devraient être mises en œuvre conformément à la supervision actuelle fournie par l'OMC en matière de gestion des ressources humaines, ainsi qu'aux meilleures pratiques plus générales, à l'appui des objectifs de la phase 3 du CIR.

Le Groupe de travail reconnaît que, dans la phase 2, la structure du personnel du CIR a été conçue pour une enveloppe de ressources plus importante que celle qui a été obtenue.^{xix} La phase 3 doit éviter cela. Le ES du CIR doit s'assurer qu'il croît progressivement en fonction de sa dotation en ressources. Globalement, la nouvelle structure du personnel doit être conçue en tenant compte de la taille probable du programme et de sa nouvelle orientation (qui nécessite de nouvelles compétences), en gardant à l'esprit le principe de rentabilité et en établissant des comparaisons appropriées avec d'autres organisations comparables.

Le Groupe de travail souligne l'importance d'introduire des changements dans la façon dont le SE et le GFAS travaillent ensemble, y compris l'amélioration du SIG et des processus de reporting entre le SE et le GFAS, ainsi qu'à l'EOB (et aux bénéficiaires et autres parties prenantes). Des améliorations doivent être apportées à la gestion axée sur les résultats. À plus long terme, avant une éventuelle quatrième phase, l'EOB examinera si une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la fonction GFAS, ou la fusion du SE et du GFAS au sein d'une même institution, permettrait d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix.

Pour la phase 3, le SE devrait indiquer un calendrier/échancier pour la mise en œuvre du nouveau programme, afin de garantir un minimum de perturbations entre les phases 2 et 3. Il devrait indiquer le calendrier de la formation d'un nouveau conseil, la première réunion du conseil, la poursuite ou l'appel à manifestation d'intérêt pour la position de GFAS et une stratégie de mobilisation des ressources. Des efforts sont nécessaires dès à présent pour obtenir des ressources pour la phase 3. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2025, offre au CIR une occasion unique d'être visible et de démontrer comment il peut contribuer à la réalisation des objectifs commerciaux spécifiques des PMA et à leur engagement dans le système commercial multilatéral.

Annexe 1 : Délibérations et composition du Groupe de travail

Les principales étapes du processus de délibération du Groupe ont été les suivantes :

- **Décembre 2023, Retraite** : Cet atelier a été organisé avec les membres de la CIR sur la base des principales conclusions de l'Évaluation du CIR (2021) et du Document d'options (2023) (qui comprend une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (SWOT) des différents dispositifs institutionnels (par exemple, la combinaison des fonctions de gestion et des fonctions fiduciaires). Cet atelier de deux jours a permis aux membres du Groupe d'interagir et de discuter des conclusions des deux documents et de commencer à formuler des recommandations sur la manière d'introduire les changements nécessaires. Des interventions ont également été faites par des participants externes sur des questions thématiques clés.
- **Janvier-avril 2024, Rapport initial** : Sur la base des conclusions tirées de la retraite, le Groupe de travail a identifié plusieurs recommandations, regroupées en domaines thématiques : un plus grand choix de soutien et une plus grande flexibilité ; une meilleure coordination entre les différents niveaux et types d'acteurs ; le renforcement des capacités institutionnelles dynamiques ; l'amélioration du profil des diagnostics ; l'intégration d'une approche catalytique pour stimuler la capacité de production ; et l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité globales. Implicitement, les délibérations du Groupe de travail ont étayé bon nombre des principales recommandations de l'Évaluation du CIR (2021), tout en soulignant la nécessité d'une mise en œuvre plus efficace des recommandations formulées dans les évaluations précédentes.
- **Mai 2024, processus consultatif** : Une version externe du rapport initial a été utilisée pour obtenir un retour d'information et explorer les moyens de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la base des contributions reçues des parties prenantes dans l'ensemble du partenariat existant du CIR. Ce processus a permis de valider de nombreux points soulevés par les membres du Groupe de travail, mais aussi d'identifier différentes manières de les aborder, notamment en ce qui concerne les dispositions institutionnelles et la structure organisationnelle actuelles.
- **Juillet-août 2024, conception future** : Sur la base des résultats des différents processus consultatifs, le Groupe de travail a procédé à l'articulation des objectifs de la phase 3 du CIR et à la conception d'une nouvelle TdC et d'un nouveau CL indicatifs. Ce processus a été entrepris par le biais d'une série d'ateliers et a cherché à intégrer les recommandations (validées) détaillées dans le Rapport initial dans une structure de conception opérationnelle. Le Groupe de travail a examiné en détail les différents avantages et inconvénients de la structure institutionnelle actuelle du CIR, y compris la division de la gestion et les aspects fiduciaires. En août et en septembre, le Groupe de travail a examiné les systèmes d'information financière et de gestion du CIR, avec des interventions effectuées par des membres du personnel du SE et du Groupe de travail. Le Groupe de travail a également reçu d'autres contributions du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux

projets (UNOPS) concernant la structure de gouvernance d'autres fonds fiduciaires gérés.

- **Septembre 2024, consultations finales :** Cette étape a permis d'obtenir un retour d'information sur les objectifs et la conception futurs, ainsi que d'aborder les questions relatives à la gouvernance, à l'ancrage institutionnel et au personnel. Cette dernière étape des délibérations du Groupe de travail comprenait le partage d'une version externe d'un projet de document de conception avec des partenaires sélectionnés, qui ont été invités à faire part de leurs commentaires. Ce processus visait à obtenir l'aide des partenaires pour traduire la vision du Groupe de travail en action et en conception opérationnelle. À ce stade, le Groupe de travail n'était pas encore parvenue à un consensus sur plusieurs points, notamment la structure de gouvernance du futur programme et les dispositions institutionnelles (y compris la répartition des fonctions de gestion et des fonctions fiduciaires), ainsi que les ressources nécessaires. Le Groupe de travail a reçu des commentaires détaillés sur le projet de document de conception et des informations supplémentaires de la part des membres existants du partenariat.

Composition du Groupe de travail du CIR

Le Groupe de travail est composée de cinq représentants du groupe des PMA (Bangladesh, Burkina Faso, Gambie, Népal, Sénégal) et de trois représentants du groupe des bailleurs des fonds (Allemagne, Suède, Suisse), ainsi que du coordinateur des bailleurs des fonds du CIR (Royaume-Uni) et du coordinateur du groupe des PMA (Djibouti) et le point focal des PMA (Togo). Le Groupe de travail a été présidée par deux co-présidents, l'un du groupe des PMA (actuellement la Gambie, précédemment Djibouti) et l'autre du groupe des bailleurs des fonds (actuellement l'Allemagne, précédemment la Suisse). Le Groupe de travail s'est réunie régulièrement (presque chaque semaine) depuis son lancement le 14 septembre 2023 jusqu'à aujourd'hui. En décembre 2024, un total de 40 réunions entre les membres du Groupe de travail avaient été entreprises.

Co-présidents

Gambie (2023 à ce jour) (Baturu Camara)

Allemagne (2024 à ce jour) (Laura Saint Andre-von Arnim, Roland Guttack)

Suisse (2023-2024) (Christina Pfenniger)

Djibouti (2023) (Oubah Moussa)

Les membres

Bangladesh (Ileas Miah)

Burkina Faso (Soulemame Sodre)

Djibouti (Oubah Moussa)

Népal (Durgaprasad Bhusal)

Sénégal (Ousmane Ka)

Suède (Sven Olander)

Suisse (Christina Pfenniger)

Togo (Edem Kossi)

Royaume-Uni (Oli Sharpe, John Ayre)

Annexe 2 : Évaluation du CIR (2021)

Tableau 1 : Évaluation du CIR (2021), recommandations et conclusions du Groupe de travail

	Changements recommandés dans la mise en œuvre (projet d'Évaluation, octobre 2021)	Recommandations de l'Évaluation finale (décembre 2021)	Conclusions du Groupe de travail
1	<p>Apporter un soutien supplémentaire aux PMA pour qu'ils se remettent de la crise Covid-19</p> <p>Poursuivre le soutien aux capacités institutionnelles et un soutien plus différencié (estimé à 100 millions de dollars pour un programme quinquennal)</p>	<p>Recommandation stratégique 1 : Les PMA, y compris les pays récemment sortis de la liste, auront besoin d'un soutien supplémentaire pour rebondir après Covid-19, mieux adapté aux trajectoires de développement respectives des pays participants</p> <p>S'orienter vers un soutien mieux adapté compte tenu des différentes caractéristiques des PMA, par exemple les pays en tête de file par rapport aux pays qui absorbent moins bien les chocs</p>	<p>Augmentation des ressources conformément au plan d'action pour le développement durable, mobiliser des ressources pour les PMA qui dépassent la phase 2, en élargissant la profondeur (niveau mondial, régional et national) et l'étendue (public, privé, philanthropique, thématique, investissement d'impact et financement mixte) d'une plateforme de mobilisation des ressources, ainsi que les modalités (cofinancement, effet de levier et affectation (douce)) au-delà des contributions aux fonds fiduciaires</p>
3	Mieux adapter l'aide future à la trajectoire de développement des PMA		Conception d'une nouvelle approche pour l'évaluation des priorités et des plans nationaux
3	Redéfinir le rôle du processus de l'EDIC	Recommandation stratégique 3 : Revoir le rôle du processus de l'EDIC	<p>Nouvelle approche pour garantir la valeur ajoutée des interventions du CIR</p> <p>Nouvelle approche de l'EDIC et utilisation accrue des stratégies existantes des PMA et des priorités identifiées ; études sectorielles ou thématiques</p> <p>Les priorités des matrices d'action doivent être plus limitées et les progrès doivent être contrôlés et suivis (reflétés dans les structures de rapport du CIR)</p>
4	Rajeunir la mission qui motive le partenariat	Recommandation stratégique 2 : Revoir et rajeunir le partenariat sur la base de valeurs communes et d'un engagement à intégrer les PMA dans le système commercial mondial, et renforcer leur voix et leur stature dans la direction stratégique du futur	<p>Nouvelles méthodes de travail avec le partenariat</p> <p>Mise en place d'une structure de gouvernance de haut niveau (qui comprend une représentation des partenaires)</p>

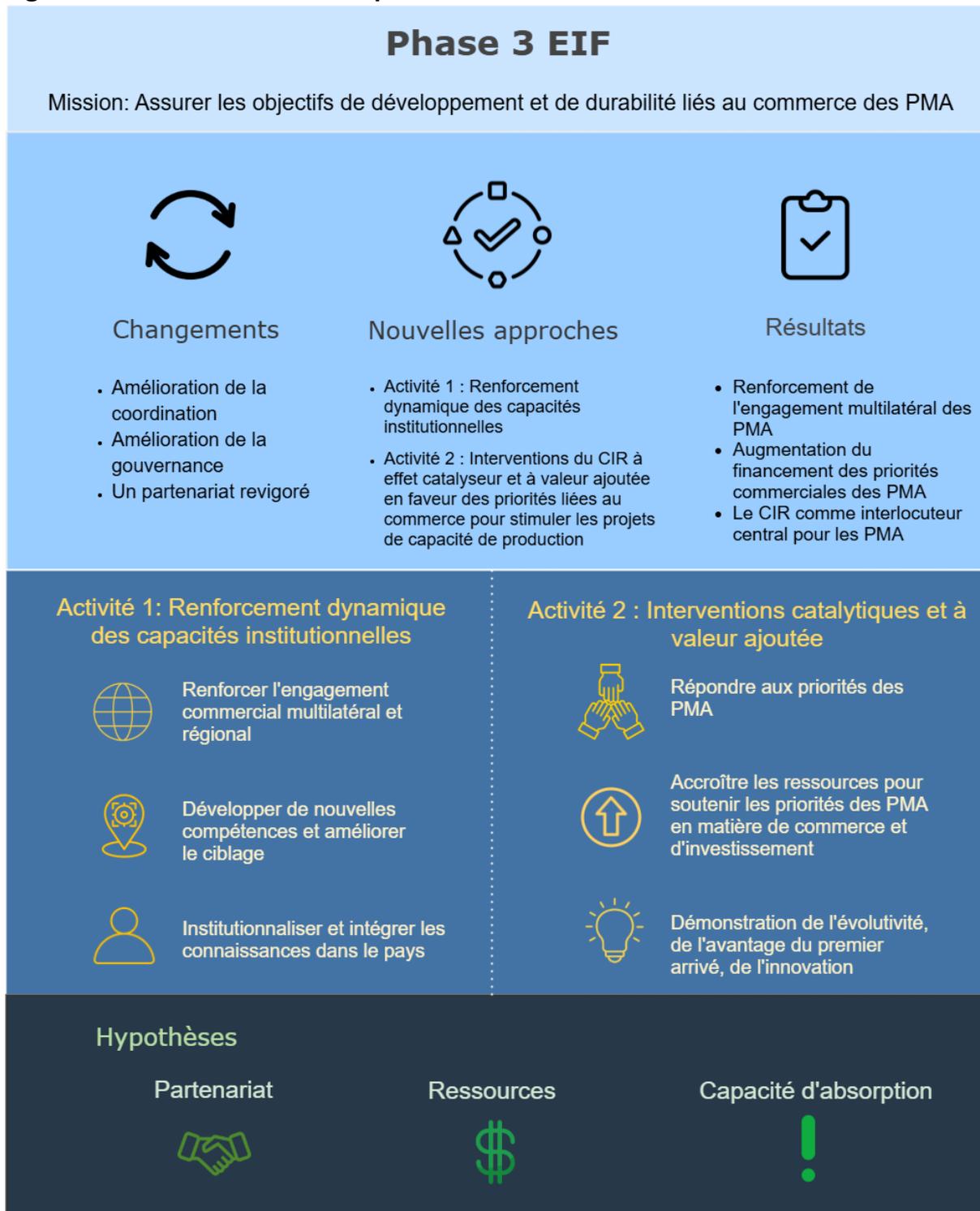
	Changements recommandés dans la mise en œuvre (projet d'Évaluation, octobre 2021)	Recommandations de l'Évaluation finale (décembre 2021)	Conclusions du Groupe de travail
		renforcement des capacités productives liées au commerce	
5	Responsabiliser le Conseil ; se recentrer sur l'obtention de résultats Présentation des membres professionnels du Conseil		Nouvelle structure et composition du Conseil : EOB présidé par le représentant des PMA ; HLAC coprésidé par représentant d'un gouvernement bailleur de fonds et le DG de l'OMC
6	S'organiser pour être encore plus intelligent, plus léger et plus rapide Combiner les deux fonctions (fiduciaire et gestion)		Amélioration du SIG et des rapports, y compris la manière dont le GFAS rend compte au SE et, par la suite, aux nouvelles structures du Conseil
7	Assurer la durabilité grâce à des sources de financement alternatives	Recommandation stratégique 4 : assurer la durabilité grâce à des sources de financement alternatives Garantir un volume plus important de financements prévisibles à long terme en fonction des besoins des PMA, y compris la volonté des entreprises locales d'absorber les financements. Explorer des financements plus innovants, y compris des financements mixtes ou des financements du secteur privé	Positionnement du futur programme pour tirer parti de ressources externes (et dépasser les réalisations de la phase 2 du CIR)

Note : les changements recommandés sont adaptés du projet d'Évaluation 2021 (octobre 2021) ; nous nous référons uniquement à ceux qui sont pertinents pour la mise en œuvre d'un futur CIR (cela signifie que nous excluons la recommandation stratégique 2 : SE et GFAS devraient élaborer un plan visant à maximiser la capture des résultats d'ici 2023).

Source : Adapté du Document d'options (2023) et mis à jour pour refléter l'évaluation finale de 2021 (décembre 2021).

Annexe 3 : Phase 3 du CIR

Figure 1 : Vue d'ensemble de la phase 3 du CIR



Description de la nouvelle approche

Renforcer les capacités institutionnelles dynamiques

Le futur SE assumera de nouvelles fonctions de coordination, notamment en s'engageant auprès des bailleurs de fonds existants et des nouveaux donateurs. Cela se fera par un repositionnement global du futur programme/de la phase 3 en tant que point focal à la fois pour les bailleurs des fonds et pour les PMA afin d'identifier l'expertise sur les priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement, ainsi que sur les questions émergentes (par exemple, la durabilité, le numérique). Il doit assurer une plus grande interaction entre les fonctionnaires des PMA dans les pays et les missions basées à Genève, ainsi que stimuler l'engagement et l'apprentissage de pair à pair.

Il s'agira essentiellement de soutenir les responsables des PMA dans le processus d'identification et de hiérarchisation des priorités propres à leur pays et à leur région, de comprendre ce que les différentes entités peuvent offrir et comment, puis de s'efforcer de traduire ces priorités en activités distinctes qui renforcent les capacités des PMA et leurs capacités de production (y compris par le biais de propositions de projets).

Soutenir les projets catalytiques

Pour répondre aux priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement et satisfaire à l'ambition des ODD et du PAD, de nouvelles méthodes de travail innovantes et flexibles sont nécessaires. Les interventions directement soutenues par le CIR pour renforcer les capacités de production doivent répondre à des critères qui garantissent une concentration sur la valeur ajoutée et un effet catalytique potentiel plus important. Les critères comprennent l'extensibilité, l'avantage du premier arrivé, l'innovation et d'autres aspects liés à la valeur ajoutée démontrable et/ou la capacité à tirer parti d'autres ressources, notamment par le biais du partenariat et en s'appuyant sur l'expertise technique disponible.

Si l'expression « mobiliser des ressources » peut parfois être utilisée d'une manière qui implique d'attirer des investissements, il ne s'agit pas strictement de la même chose ; « mobiliser des ressources » signifie généralement utiliser les actifs ou les capacités existants au maximum de leur potentiel pour atteindre un objectif plus large, ce qui pourrait inclure l'attraction d'investissements comme moyen d'amplifier davantage ces ressources, mais cela englobe également l'utilisation efficace de ces ressources sans nécessairement rechercher des capitaux externes. Le Groupe de travail convient que le renforcement de la fonction de catalyseur du CIR sera au cœur de ce que le SE devrait soutenir (par exemple, il devrait chercher à augmenter les ressources disponibles pour répondre aux besoins spécifiés, avec des objectifs spécifiés).

Différentes fenêtres de financement pourraient être prévues. Les niveaux initiaux de soutien pourraient être augmentés en fonction des progrès réalisés par rapport aux indicateurs clés. Chaque projet doit démontrer son lien avec une priorité définie en matière de commerce et d'investissement dans les PMA.

Au niveau mondial, la fonction de mobilisation des ressources sera dirigée par le directeur général du SE, avec l'appui de ressources en personnel chargées de redynamiser l'approche du partenariat. Le renforcement des relations institutionnelles avec l'OMC par le biais de la nouvelle structure du Conseil vise à maximiser la visibilité des priorités des PMA en matière de commerce et d'investissement parmi les membres de l'OMC. Au niveau régional et national, les activités de coordination et de mobilisation des ressources comprendront une liaison plus étroite et plus ciblée avec les partenaires et bailleurs de fonds nationaux pertinents, ainsi qu'avec ceux qui ont une portée régionale

Le SE jouera un rôle actif et de soutien, en collaborant avec les bénéficiaires du CIR pour constituer une réserve de projets au niveau national, ancrée initialement par les fonds du CIR, avec l'ambition d'obtenir des ressources supplémentaires. Le type de projets et leur potentiel de catalyse varieront selon les pays et les régions PMA - par exemple, des projets pilotes du CIR qui attirent d'autres sources de financement, y compris des bailleurs de fonds et des partenaires locaux ; une approche de financement de démarrage, où les projets pilotes peuvent être entièrement transférés à un autre bailleur de fonds/agence une fois qu'ils ont été développés ; ou une assistance technique pour aider les UNMO à accéder à d'autres ressources financières afin de soutenir leurs priorités liées au commerce.

Figure 2 : Cadre logique indicatif



Annexe 4 : Exemple de Plan d'action

Recommandation	Points clés	Action requise
<p>1. Recommandations de l'Évaluation du CIR (2021) mises en œuvre</p>	<p>1. Mieux adapter le soutien ; 2. Revoir et rajeunir le partenariat ; 3. Retravailler le rôle de l'EDIC ; 4. Assurer la durabilité grâce à d'autres sources de financement</p> <p>Voir également l'annexe 2 des recommandations du CIR</p>	<p>Direction de la phase 3 dispose d'un plan clair, assorti d'échéances et de points d'évaluation des progrès accomplis, sur la manière de répondre à chacune des recommandations stratégiques pertinentes issues de l'Évaluation du CIR en 2021</p> <p>SE met en œuvre les modifications liées aux points 1, 3 et 4</p> <p>Conseil met en œuvre les modifications liées aux points 2 et 4</p> <p>SE élabore une stratégie de mobilisation des ressources pour soutenir le point 4</p> <p>Conseil convient d'une nouvelle approche pour le point 3</p>
<p>2. Phase 3 se déroule en même temps que le PAD jusqu'en 2031</p>	<p>Commencer la phase 3 dès que possible afin d'assurer une interruption minimale de l'aide aux PMA</p> <p>Convenir d'une nouvelle TdC et un nouveau CL, et d'une nouvelle approche pour l'identification des priorités des PMA</p> <p>SE veille à ce que le soutien soit aligné sur les priorités du PMA convenues dans le cadre du PAD et des ODD, y compris dans le cadre de la nouvelle approche en matière d'établissement de rapports</p> <p>SE avec le Conseil s'assure que des processus sont mis en place pour revoir la fonction GFAS dans les deux ans ; pour s'assurer qu'un futur Groupe de travail ou un autre processus est mis en place pour s'assurer qu'une décision sur la phase 4 est prise bien avant 2031</p>	<p>Communiquer la phase 3 aux membres de l'OMC (Sous-comité PMA)</p> <p>SE à élaborer un nouveau Document du programme-cadre pour la phase 3</p> <p>SE soutient l'actuel Conseil du CIR pour qu'il passe à la nouvelle structure du Conseil d'ici juin 2025</p> <p>SE élabore une stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>Convenir des délais et des actions nécessaires pour soutenir les décisions sur l'avenir du CIR (par exemple, la phase 4), la fusion des deux fonctions ou le maintien de la structure double</p> <p>Communiquer les changements avec les points focaux du CIR, les UNMO/ANMO</p>

Recommandation	Points clés	Action requise
<p>3. Renforcement de l'ancrage institutionnel avec l'OMC</p>	<p>Finaliser et approuver la nouvelle TdC et le nouveau CL</p> <p>Soutenir l'engagement des PMA auprès de l'OMC</p> <p>Soutenir la mise en œuvre par les PMA des accords pertinents de l'OMC, selon les demandes ; renforcer le soutien à plusieurs accords de l'OMC qui contiennent des dispositions relatives à l'assistance technique aux PMA</p>	<p>SE finalise et approuve une nouvelle TdC et un CL pour la phase 3, qui devront être approuvés par le nouveau Conseil d'ici juin 2025</p> <p>ES s'engage avec le secrétariat de l'OMC pour mettre en œuvre les changements basés sur l'arrangement administrative</p> <p>ES s'engage avec le partenariat actuel et obtient de nouveaux membres de haut niveau au sein du Conseil</p>
<p>4. Nouvelle structure de gouvernance</p>	<p>Convenir et créer un nouveau mandat pour la structure de Conseil convenue</p> <p>Créer un EOB, soutenu par un HLAC ; créer un nouveau mandat pour le SE</p> <p>Convenir d'un nouveau mandat pour le GFAS qui prévoit une transition en douceur et soutient la stratégie de mobilisation des ressources qui doit débiter d'ici juin 2025</p> <p>Veiller à ce que l'examen de la répartition de la double fonction soit programmé dans les deux ans suivant la phase 3</p> <p>Mettre en œuvre les changements requis dans les SIG</p>	<p>ES avec le Conseil actuel de la phase 2 et le secrétariat de l'OMC initie des changements et développe le nouveau mandat pour le HLAC, l'EOB et la direction de la phase 3</p> <p>ES au cours de la phase 2 pilote et approuve les changements dans les structures de rapport entre le SE et le GFAS et les nouveaux systèmes pour la phase 3 pour la nouvelle structure de gouvernance</p> <p>SE veille à ce que le Conseil s'engage et entreprenne l'examen de la fonction GFAS</p>
<p>5. Rajeunir l'approche du partenariat</p>	<p>Obtenir un engagement politique renouvelé de la part de tous les partenaires, ce qui pourrait se faire en marge de la 14e Conférence ministérielle</p> <p>Introduire des changements dans les méthodes de travail avec les partenaires (par exemple, points focaux nodaux) et s'engager dans la structure de gouvernance de la phase 3</p> <p>Cadre pour l'engagement partenarial entre les agences principales du CIR, les PMA et le SE en termes de rôles et de</p>	<p>SE en collaboration avec le Conseil prend l'initiative de changements</p> <p>Identifier des points nodaux au sein des agences pour soutenir l'engagement du CIR</p> <p>Préparer le lancement à haut niveau de la phase 3 lors de la CM14</p>

Recommandation	Points clés	Action requise
	<p>responsabilités, conformément aux objectifs et à la nouvelle TdC du futur programme</p> <p>Cadre pour l'engagement de partenariats thématiques (climat, numérique, investissement, technologie, etc.) avec de nouveaux partenaires</p>	
<p>6. Interventions catalytiques et valeur ajoutée du CIR</p>	<p>Mettre en œuvre d'une nouvelle approche, de nouvelles lignes directrices et de nouveaux critères pour soutenir la valeur ajoutée des interventions du CIR</p> <p>Lignes directrices relatives à l'identification, à la formulation, à la soumission, à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre des projets</p> <p>Nouvelles fenêtres de ressources et affectation potentielle</p>	<p>SE élabore de nouvelles lignes directrices pour les points focaux du SE et s'engage avec les points nodaux des agences</p> <p>SE s'engage avec de nouveaux partenaires (par exemple dans le domaine du développement et du financement du climat, de la technologie, de l'éducation et de la formation)</p> <p>SE développe une stratégie de mobilisation des ressources au niveau national grâce à son nouveau rôle dans la phase 3</p>
<p>7. Renforcement des capacités institutionnelles</p>	<p>Mettre en œuvre de nouvelles approches pour soutenir les fonctionnaires des PMA en fonction de leurs compétences et de leurs capacités</p> <p>Utiliser d'études stratégiques existantes et d'autres évaluations, ou de nouvelles études sectorielles ou thématiques</p>	<p>Prioritiser la matrice d'actions basé sur l'engagement du SE et des ANMI et sur l'expertise du partenariat du CIR</p> <p>Prendre en compte des besoins existants, par exemple la facilitation des échanges</p> <p>Lier les rapports d'avancement présentés au Conseil aux nouvelles matrices d'action. Aucun projet n'est approuvé s'il n'y a pas de lien direct avec les matrices d'action</p>
<p>8. Nouvelle théorie du changement et nouveau cadre logique</p>	<p>Fin de l'approche à trois volets</p> <p>Financement de projets catalytiques de la phase 3 du CIR liés aux priorités des PMA, mais avec une plus grande flexibilité dans la définition de la matrice de diagnostic et d'action</p>	<p>SE approuve et finalise la nouvelle TdC et le CL</p> <p>Nouveau système de suivi mis en place dans les structures de rapport, y compris pour le Conseil, par exemple un tableau de bord numérique</p>
<p>9. Meilleur rapport qualité-prix</p>	<p>Veiller à ce qu'une plus grande part des ressources totales soit acheminée vers les PMA</p>	<p>ES développe de nouveaux critères de référence pour guider la phase 3</p>

Recommandation	Points clés	Action requise
	<p>Réduire les frais généraux et les coûts administratifs</p> <p>Reconsidérer la répartition entre les coûts administratifs et les coûts de coopération technique (précédemment acceptée par le Conseil de la phase 2 - répartition 30/70)</p>	<p>Tous les partenaires réfléchissent à la manière dont les coûts globaux et les frais généraux peuvent être réduits au cours de la phase 3</p> <p>Nouvelle approche de la coopération technique du SE par un repositionnement en tant que coordinateur central et un rôle visant à garantir les ressources et à fournir un financement catalytique</p>
<p>10. Suivi, évaluation et apprentissage</p>	<p>Nouveau cadre de SEA et approche du suivi des progrès de la phase 3</p> <p>Plus grande attention portée à la collecte de données concernant l'exploitation des ressources</p> <p>Amélioration du flux d'informations entre les PMA et les bailleurs des fonds, ainsi qu'avec le partenariat élargi du CIR, sur les progrès réalisés</p> <p>Évaluation externe de la phase 3 disponible au plus tard à la fin de 2029</p>	<p>SE élabore un nouveau cadre pour le SEA et établit des rapports à l'intention du Conseil et du partenariat au sens large</p> <p>Comité de pilotage de la phase 2 transformé en une nouvelle communauté de pratique de partage d'informations et d'apprentissage structuré dans le cadre du CIR de la phase 3</p>

Références

- Rapport initial du CIR (2024), préparé par ODI Global.
- Document d'options du CIR (2023) préparé par ODI Global.
- Phase 2 du CIR et Rapport annuel 2023 : Delivering on Inclusive Trade for the LDCs (https://enhancedif.org/system/files/uploads/EIF_Annual_Report_2023_E_Web_1.pdf).
- Évaluation du CIR, version finale de décembre (2021) préparée par Saana Consulting le 9 décembre 2021 (https://enhancedif.org/en/system/files/uploads/eif_evaluation_-_volume_1_evaluation_final_report_en-clean.pdf).
- Évaluation du CIR, projet d'octobre (2021) préparé par Saana Consulting le 11 octobre 2021.
- Plan stratégique du CIR (2019-2022) Forging New Paths for the Least Developed Countries in Global and Regional Trade (<https://enhancedif.org/system/files/uploads/eif-strategicplan-2019-2022.pdf>).
- CIR (2019) Strengthening EIF Donor Coordination at Country Level: Guidance Note for EIF National Implementation Arrangements (https://enhancedif.org/system/files/uploads/eif_guidance_note_on_donor_coordination_at_country_level_oct19.pdf).
- CIR (2017) Compendium for EIF Phase Two 2016–2022 (www.enhancedif.org/system/files/uploads/compendium_for_eif_phase_two_for_web_upload.pdf).
- CIR (2016) Guidelines for the Diagnostic Trade Integration Study (DTIS) and DTIS Update (DTISU) under EIF Phase Two (https://enhancedif.org/system/files/uploads/doc6.a_eif_phase_2_dtis_and_dtisu_guidelines_nov_2016_1.pdf).
- Conseil d'administration du CIR (2015) Programme Framework Document (PFD) [Document-cadre de programme] for the Second Phase of the EIF, 20 May 2015.
- Évaluation du CIR (2014) préparée par Capra International Inc. et le Bureau de la facilitation des échanges Canada le 1 octobre 2014.
- CNUCED (2023) *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés*. (<https://unctad.org/publication/least-developed-countries-report-2023>).
- OCDE et OMC (2024) « Financing Aid for Trade Priorities ». Chapitre 2 dans *Aid for Trade at a Glance* (atg2024_ch2_e.pdf).
- OMC (2024a) « WTO Members Review 30 Years of Trade Development in Least-Developed Countries ». 11 novembre (www.wto.org/english/news_e/news24_e/ldevc_11nov24_e.htm#).
- OMC (2024b) « WTO and ITC Commence Implementation of Fund for Women Exporters, Welcome First Grant ». 11 septembre (www.wto.org/english/news_e/news24_e/weide_11sep24_e.htm).

Notes de fin d'ouvrage

- i L'annexe 1 résume le processus des délibérations menées par le Groupe de travail du CIR et décrit sa composition.
- ii Le Document d'options (2023) décrit le contexte général de l'offre d'APC et note que l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel avait l'habitude de fournir un guide sur l'assistance technique liée au commerce mais que celui-ci a cessé en 2017.
- iii Voir <https://web-archiv.oe.cd.org/temp/2021-08-02/73869-parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm>
- iv Voir le Rapport annuel (2023).
- v La 100e session du Sous-Comité des PMA de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a récemment examiné les progrès accomplis et réaffirmé l'engagement des membres à relever les défis auxquels sont confrontés les PMA (OMC, 2024a).
- vi L'Éthiopie, São Tomé et Príncipe, la Somalie, le Sud-Soudan et le Soudan sont actuellement en cours d'adhésion à l'OMC.
- vii L'Afghanistan, le Myanmar, le Soudan et le Yémen n'ont pas de projets actifs en raison des conflits en cours.
- viii L'extrême vulnérabilité économique et environnementale et les indicateurs connexes définissent les PMA et sont examinés périodiquement par le Comité des politiques de développement des Nations unies, un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations unies. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2023) souligne l'extrême dépendance à l'égard d'un nombre limité d'exportations (par exemple, 74 % des PMA dépendaient du pétrole, du cuivre et du coton pour au moins 60 % du total des recettes d'exportation de marchandises entre 2019 et 2021). 17 des 20 pays les plus vulnérables et les moins préparés au changement climatique sont des PMA (CNUCED, 2023).
- ix Le Bangladesh, la RDP Lao et le Népal devraient sortir de la catégorie des PMA d'ici 2026, suivis des Îles Salomon en 2027 et du Cambodge et du Sénégal en 2029. Pour plus d'informations sur le calendrier de sortie des pays de la catégorie des PMA, voir www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category/ldc-graduation.html
- x Voir <https://www.un.org/ldcportal/content/enhanced-integrated-framework-eif-0#>
- xi Voir le Rapport annuel (2023).
- xii Voir l'annexe 4.
- xiii Par exemple, le statut d'observateur pour certaines agences sera déterminé par les présidents du Conseil et le DE du CIR en fonction de la pertinence opérationnelle, de la capacité et des considérations financières. Il devrait inclure les partenaires actuels (par exemple, le Centre du commerce international, le CNUCED, le Programme des Nations unies pour le développement, etc.), mais aussi de nouveaux partenaires, par exemple la Banque africaine de développement ou d'autres organismes correspondant aux besoins et aux priorités de la phase 3 du CIR.
- xiv Le tableau 1 de l'annexe 2 présente un résumé des recommandations de l'évaluation du CIR (2021).
- xv Voir OCDE et OMC (2024) « Financing Aid for Trade Priorities ».
- xvi Cette approche est conforme aux recommandations de l'Évaluation du CIR (2021), comme l'indique le tableau 1 de l'annexe 2.
- xvii Voir les paragraphes 33-37 du Document du programme-cadre (2015).
- xviii Plus précisément, le paragraphe 173 (p.52) du PAD stipule ce qui suit : « We aim to increase the proportion of total Aid for Trade going to least developed countries, provided according to development cooperation effectiveness principles, which is expected to double by 2031 from 2018 levels. We also call for increased support from multilateral development banks and the private sector to meet trade financing needs. We urge private and public sector actors to work together to address trade finance gaps, by enabling a rapid transition to paperless trading and addressing regulatory constraints that hinder trade finance » (www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/doha_booklet-web.pdf).
- xix Voir Document d'options (2023).